

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N° 763

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« fixe les matières »,

les mots :

« précise le champ ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.